

Séance du 07 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 01/12/2020*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Ajoncs d'Or, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie et de la salle des Ajoncs d'Or le 01/12/2020

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - THOME Valérie- COJEAN François - SAGUET Emmanuelle - VIDCOQ Marc - LE VERGE Stéphane -- LE DEUFF Olivier - - GAUTHIER Olivier - OLLITRAULT Michelle - LE MAINTTEC Gwenaëlle - JAN Antoine - LE POTIER Marie-Laure

Absents excusés : LE MARCHAND Fabienne

Absente non excusée GOURIN Magalie

Secrétaire de séance : M. NOGUES Loïc

1- Présentation du projet « Hors les murs » du CAC Sud,

Intervention de Mme BOUDET, directrice du CAC Sud 22.

10 communes du secteur sont engagées dans ce projet d'exposition temporaire mobile d'une commune à l'autre en extérieur. Chaque exposition comprendra une dizaine de panneaux. La 1^{ère} étape va consister à définir un thème pour chacune des expositions. La commune est invitée à approuver le financement de 1100 € pour cette opération dont le montant globale s'élève à 100 000 €. Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité et charge François COJEAN de réunir un groupe de travail en vue d'organiser cette exposition.

2- Point sur les travaux en cours et divers devis :

* Réseau d'eau potable. Les travaux réalisés par la SEEG pour le compte du syndicat d'Hilvern sont achevés. Au total, 1 700 m de canalisations neuves à Kerjoie et 825 m rues de Bellevue, de Kercado et des sabotiers ont été posées pour un coût total de 425 K€.

* Voirie Kerjoie et rue des 4 clos. Suite à la fin des travaux des logements de Côtes d'Armor Habitat, de rénovation des canalisations d'eau potable et d'effacement d'une partie des réseaux aériens, l'entreprise Colas a entamé la tranche 2 de réfection et de modernisation des voiries de Kerjoie. La fin du chantier est prévue en Mars 2021,



après une coupure de 3 semaines pour les congés de Noël. Pour mémoire, le budget prévisionnel s'établit à 230 000 €.

Un devis a été demandé pour la création d'un plateau ralentisseur dans la descente de la voie communale venant de Kéropert, au carrefour entre la Pommeraie et Kerjoie.

* Complément de travaux de voirie à Kerjoie : suite aux inondations de mai il est proposé au Conseil Municipal de réaliser 3 aquodraines (pièges à eau transversales sur voirie) en traversée des rues Anne de Bretagne et impasse Tourville, l'assemblée délibérante émet un avis favorable et approuve le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 6 463.44 € TTC.

* Marquage au sol. L'entreprise Helios, retenue lors du CM du 02/11/2020 termine la réalisation des marquages au sol de la voirie.

* Elagage et Fibre optique.

Les propriétaires riverains des voies communales devront procéder cet hiver à l'élagage de leurs arbres en bordure des voiries communales. Il est rappelé que la plantation d'arbres de plus de deux mètres n'est autorisée qu'à plus de deux mètres de l'emprise de la voie communale (8 mètres, en général). Les branches, quant à elles, ne doivent pas dépasser cette limite qui comprend bien sur les bas-côtés et le fossé de drainage.

Cette opération survient suite à plusieurs réclamations de transporteurs et alors que va être installé le réseau aérien de fibre optique d'ici la fin de 2021.

Les propriétaires concernés ont la possibilité de réaliser ces travaux eux même ou de les faire réaliser par une entreprise mandatée par la commune. Contact : Mairie (02 96 25 00 49) ou Loïc NOGUES, adjoint à la voirie (06 74 10 30 15).

* Ordures ménagères : En vue d'assurer la desserte de la salle des fêtes, de la cantine et de quelques logements communaux, il est proposé d'aménager une plateforme, entourée de palissades et accessibles seulement aux possesseurs d'une clé dédiée. Le Conseil Municipal est invité à en débattre et décide de retenir cette option et charge Loïc NOGUES, adjoint, à solliciter les devis pour cette réalisation. Une remarque est faite concernant la tarification des OM, jugée discriminatoire pour les personnes seules (souvent des retraités avec faible revenu). D'ici 2 ans, la facturation sera basée sur la levée car les bacs sont pucés.

Redevances ordures ménagères et tri sélectif logements locatifs :

- **Résidence du Centre (5 logements), place du Calvaire (3 logements), Rue du Fil (2 logements).** Pour des raisons pratiques les résidents sont invités à mettre leurs déchets dans le point aménagé place de Verdun dans les containers professionnels, il leur sera remis une clef.

Il est proposé à l'assemblée, les tarifs suivants applicables au 01/01/2021:

Containers professionnels de 770 l pour 10 logements : la facturation se fera au prorata du nombre de logements soit $1470 \text{ €} / 10 = 147 \text{ €} / \text{an}$ et par logement soit 12.30 €/mois par logement.

La gestion, l'entretien de cet éco-point et des containers seront à charge des services municipaux, un forfait de 2 € par mois sera affecté à chaque logement, soit une contribution mensuelle totale par logement de **14.30 €**.

- **Pavillons Ste Emerentienne (4 logements) + Résidence du Centre (1 logement), Maison de l'école rue Nationale (3 logements), La Poste (1 logement), les**



résidents auront des containers individuels

Il est proposé à l'assemblée, les tarifs suivants applicables au 01/01/2021:

Locataires avec containers de **120 l** : 175 € /an soit **14.59 € par mois**

Locataires avec containers de **240 l** : 235 € /an soit **19.55 € par mois**

La facturation se fera mensuellement avec les loyers et les tarifs seront revus annuellement.

* Alerté par le volume considérable des impayés, LCBC a sollicité les Municipalités pour relancer les négligents et les mauvais payeurs afin, au final, de diminuer la facture pour l'ensemble des autres usagers. Rappelons que le montant cumulé des impayés de ces dernières s'élève à 2 700 000 euros.

Mr Le Maire va adresser un courrier de rappel aux foyers concernés. Pour St Caradec, la somme s'élève à 31 997 €.

Logements communaux. Des travaux d'isolation thermique par l'extérieur améliorerait grandement les performances thermiques de plusieurs bâtiments et logements communaux. C'est ainsi qu'est proposé au Conseil la programmation d'un chantier de rénovation thermique qui porterait notamment sur la Maison de l'école, le pignon de l'école publique d'Hilvern ainsi que la Mairie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet et mandate Mr le Maire pour effectuer auprès du Département de Côtes d'Armor et de l'Etat les demandes de subventions dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Mme THOME, adjointe, est chargée de rencontrer les artisans en vue de réalisation de visites et devis.

Toiture salle des fêtes. Mr Le Maire vient d'adresser à l'Entreprise DRONIOU un courrier de mise en demeure de réparer la partie Est de la toiture, à l'origine de nombreuses fuites d'eau en temps de pluie qui rendent la salle des Ajoncs d'or et le hall d'entrée inutilisables. La garantie décennale devra être actionnée par l'artisan.

Eglise paroissiale.

Les retables :

Un récent contact avec Mme LENNON, maitre d'œuvre du diagnostic de l'état du Maitre autel et des deux retables latéraux de l'église, nous apprend que l'Etat, la Région et le Département, s'agissant de mobilier classé, subventionneraient les travaux de restauration de ces ouvrages jusqu'à 75%. C'est en Janvier prochain que Mme LENNON nous présentera le résultat de son expertise.

Les vitraux :

Par ailleurs, un devis a été sollicité pour la dernière étape de restauration des vitraux de l'église. Il s'agit d'un emplacement pour un vitrail situé dans le clocher, côté place de l'église, et qui n'a jamais été réalisé après l'achèvement du clocher neuf en 1900. Il est convenu qu'une commission se rende à l'atelier LUMI VITRAIL de l'Hermitage pour étudier les différentes options possibles.

Pour ces deux opérations, le Conseil Municipal mandate Mr Le Maire afin qu'il



sollicite les subventions de l'Etat (DRAC), La Région et le Département.
Pour mémoire, les dispositions vont être prises pour installer l'eau courante dans l'église et satisfaire à une demande très ancienne du relais paroissial.

Projet de nouvelle identité visuelle.

Une réunion avec le cabinet APAPA était programmée en ouverture du présent conseil pour une présentation du projet. Compte tenu du confinement, il a été décidé de reporter cette réunion au mercredi 16 Décembre à 18h.

3 – CCAS

- Repas et Colis personnes âgées de 70 ans et plus.

172 bons cadeaux de 15 euros valables chez les commerçants et artisans de St Caradec été remis aux caradocéens de 70 ans et + en remplacement du traditionnel repas de fin d'année.

15 colis vont être distribués à nos concitoyens(nes) dans les EHPAD

- Ecoles et spectacle de Noël des 15 et 17 décembre.

- Téléthon, du fait du confinement seule une urne a été installer à la mairie pour recevoir les dons.

4 - Activités des associations

- Le calendrier des fêtes 2021 a été réalisé.

5- Cantine et garderie, logiciel ABELIUM.

Devis supplémentaire de 448 € pour pouvoir effectuer les prélèvements automatiques.

Accord à l'unanimité.

6 -Aménagement foncier (pour mémoire). Dans le cadre de l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 164 de Colmain à Caurel, deux agriculteurs doivent être désignés par le Conseil municipal de Saint Caradec pour siéger à la commission de remembrement
Philippe ANDRE, Hervé LE CORRE, titulaires et Laurent NEVO, suppléant

7- Budget 2021 : engagement des crédits investissement 2021

En application de l'article L 1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de



règlement d'investissement en début d'année 2021, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au BP 2020 en sus des reports de dépenses engagées et non mandatées.

Soit :

Comptes	Montants 2020	1/4 crédits
C/204 sub. équipement	98 450	24 612
C/21 immo corpo	191 900	47 975
C/23 immo en cours	871 000	217 500

8 - Présentation du rapport d'observations définitives et sa réponse – politique du logement Loudéac Communauté Bretagne Centre

9 - Questions diverses

- Eclairage des abords de l'étang. Une zone sombre existe entre les pergolas et le pont rouge. Afin de sécuriser la promenade à la nuit tombante, Il est proposé d'y installer deux mâts photovoltaïques. Accord à l'unanimité pour l'acquisition de 2 mâts photovoltaïques en complément des 3 autres prévus sur d'autres sites de la commune, soit 1750 € HT l'unité..
- Panneau pédagogique : Suite à la précédente réunion, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'acquisition d'un panneau pédagogique mobile, destiné à réduire la vitesse des automobilistes, dans les villages comme dans le bourg au prix de 2468,40 € TTC
- Vide maison : dimanche 13 décembre au Cheval Noir
- Plan de relance et aides économiques communes solidaires aux commerçants et artisans

A raison de 20 € par habitant la commune a débloqué la somme de 23 280 € pour le dispositif « communes solidaires ». Pour mémoire, la somme de 379 000 € (dont 3000 € pour ST CARADEC) a été attribuée dans ce cadre à 233 commerçants et artisans du secteur de LCBC. Autant dire que la somme totale de 1 000 000 € ne sera pas tout utilisée.

- Commerces :



1 - « **crêperie chez Jean** » : en raison des travaux à réaliser dans la crêperie et au vu de la crise sanitaire actuelle qui entraîne une baisse d'activité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place deux mois de loyer gratuit (janvier et février 2021).

2 - Pour la « **Chouette Boutique** » tenue par Sandra SHEWARD, ce sera 1 mois de gratuité pour baisse d'activité (janvier 2021).

- Patrimoine naturel - gestion de la voie verte V8/Rigole d'Hilvern : travaux de réfection de l'assise sablée
- Mme LE MAINTTEC propose au Conseil Municipal, la possibilité de mettre à disposition une salle pour les ouvriers intervenant sur la commune afin qu'ils puissent se restaurer à l'abri.

Après renseignements pris, la restauration des ouvriers du BTP est régie d'un règlement strict. En effet, s'il n'existe pas de « base vie », l'employeur peut solliciter au Maire une mise à disposition de salle pour que ces salariés puissent s'y abriter et déjeuner. L'employeur envoie alors une demande au Maire précisant la période et le nombre de salariés concernés. L'employeur doit également s'engager à conserver sa responsabilité et à faire respecter les protocoles sanitaires.

